

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Héroux-Devtek inc.	11 juin 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
First Asset Hamilton Capital European Bank ETF (parts ordinaires et parts du conseiller)	16 juin 2014	Ontario
Fonds à faible volatilité canadien TD	13 juin 2014	Ontario
Fonds de rendement américain pour actionnaires TD		
Fonds de gestion tactique TD		
Fonds de sociétés canadiennes TD		
Fonds de sociétés mondiales TD		
Fonds de revenu mensuel tactique TD		
Portefeuille conservateur de retraite TD		
Portefeuille équilibré de retraite TD		
iShares Core Short Term High Quality Canadian Bond Index ETF	11 juin 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Timbercreek Global Real Estate Fund	11 juin 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital Orletto Inc.	12 juin 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta
Fonds de placement immobiliers BTB	11 juin	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador

Catégorie de revenu canadien Sentry	12 juin 2014	Ontario
Fonds de revenu canadien Sentry		
Catégorie d'actions diversifiées Sentry		
Fonds d'actions diversifiées Sentry		
Fonds de revenu diversifié Sentry		
Catégorie de croissance et de revenu mondial Sentry		
Fonds de croissance et de revenu mondial Sentry		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de croissance et de revenu Sentry		
Catégorie de revenu a petite/moyenne capitalisation Sentry		
Fonds de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry		
Catégorie de croissance et de revenu américain Sentry		
Fonds de croissance et de revenu américain Sentry		
Catégorie de ressources canadiennes Sentry		
Fonds de croissance et de revenu énergétique Sentry		
Fonds d'infrastructures Sentry		
Catégorie de croissance de métaux précieux Sentry		
Fonds de croissance de métaux précieux Sentry		
Catégorie de placement immobilier Sentry		
Fonds de placement immobilier Sentry		
Catégorie de revenu équilibré prudent Sentry		
Fonds de revenu équilibré prudent Sentry		
Fonds de revenu équilibré mondial Sentry		
Fonds de revenu équilibré américain Sentry		
Fonds d'obligations canadiennes Sentry (<i>auparavant, le Fonds d'obligations Plus Sentry</i>)		
Catégorie d'obligations de sociétés Avantage Sentry (<i>auparavant, la Catégorie d'obligations de sociétés à rendement en capital Avantage Sentry</i>)		
Fonds d'obligations de sociétés Avantage Sentry		
Catégorie du marché monétaire Sentry		
Fonds du marché monétaire Sentry		
Catégorie d'obligations tactique Sentry (<i>auparavant, la Catégorie d'obligations tactique à rendement en capital Sentry</i>)		
Fonds d'obligations tactique Sentry		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DIRTT Environmental Solutions Inc.	11 juin 2014	Alberta
Element Financial Corporation	12 juin 2014	Ontario
Journey Energy Inc.	13 juin 2014	Alberta
La Banque Toronto-Dominion	16 juin 2014	Ontario
Pure Industrial Real Estate Trust	12 juin 2014	Colombie-Britannique
Suncor Énergie Inc.	11 juin 2014	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu à court terme Aston Hill	12 juin 2014	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu	16 juin 2014	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur		
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+		
Fonds privé Scotia équilibré stratégique		
Fonds privé Scotia canadien de valeur		
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation		
Fonds privé Scotia canadien de croissance		
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds privé Scotia américain de valeur		
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation		
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation		
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation		
Fonds privé Scotia d'actions internationales		
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation		
Fonds privé Scotia des marchés émergents		
Fonds privé Scotia d'actions mondiales		
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux		
Fonds Scotia de revenu à taux variable	13 juin 2014	Ontario
Fonds Scotia hypothécaire de revenu		
Fonds Scotia de revenu moyen	16 juin 2014	Ontario
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	16 juin 2014	Ontario
Fonds Scotia d'obligations		
Fonds Scotia de revenu canadien		
Fonds Scotia d'obligations en \$ US		
Fonds Scotia d'obligations mondiales		
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié		
Fonds Scotia de revenu Avantage		
Fonds Scotia canadien équilibré		
Fonds Scotia équilibré de dividendes		
Fonds Scotia de perspectives équilibrées		
Fonds Scotia équilibré mondial		
Fonds Scotia équilibré en \$ US		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre		
Fonds Scotia de croissance canadienne		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Scotia des ressources		
Fonds Scotia de dividendes américains		
Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre		
Fonds Scotia de potentiel américain		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur		
Fonds Scotia européen		
Fonds Scotia de la région du Pacifique		
Fonds Scotia d'Amérique latine		
Fonds Scotia de dividendes mondiaux		
Fonds Scotia de croissance mondiale		
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation		
Fonds Scotia potentiel mondial		
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien		
Fonds Scotia indiciel canadien		
Fonds Scotia indiciel américain		
Fonds Scotia CanAm ^{MD} indiciel		
Fonds Scotia indiciel Nasdaq		
Fonds Scotia indiciel international		
Portefeuille de revenu Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia		
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance maximale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Partenaires Scotia		
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes		
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes		
Fonds d'obligations à court terme Scotia		
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes		
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains		
Fonds privé Scotia de dividendes américains		
Fonds privé Scotia d'actions américaines		
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers		
Fonds privé Scotia international d'actions de base		
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	16 juin 2014	Ontario
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia		
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia		
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia		
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia		
Portefeuilles de revenu Apogée	13 juin 2014	Ontario
Portefeuille équilibré Apogée		
Portefeuille de croissance Apogée		
S.E.C. Scotia de revenu canadien	16 juin 2014	Ontario
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré		
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC	Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2014-04-16	70 000 billets	7 000 000 \$	0 / 36	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Corporation Capital Quinto Real	2014-04-14	250 000 actions ordinaires	18 750 \$	0	5	2.13
GAM Diversity Inc.	2014-03-31	28 911,22 actions	3 310 272 \$	1	0	2.3
GFL Environmental Inc.	2014-04-17	Billets	100 000 000 \$	1	32	2.3
Goldman Sachs Bank AG	2014-04-22	1 470 billets	1 622 072 \$	3	0	2.3
Les Ressources Yorbeau Inc.	2014-03-24	1 181 666 actions ordinaires et 590 833 bons de souscription	212 700 \$	7	2	2.3
Modasuite Inc.	2014-03-28	5 billets	1 023 420 \$	4	1	2.3
OMERS Realty Corporation	2014-04-02	Débetures	300 000 000 \$	7	33	2.3
People Corporation	2014-04-23	4 660 635 actions ordinaires	10 020 365 \$	5	46	2.3
Pétrolia Inc.	2014-04-23	4 000 000 d'actions ordinaires	3 000 000 \$	9	8	2.3
PSP Capital Inc.	2014-04-04	Billets	499 745 000 \$	12	32	2.3
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust	2014-04-21	4 190 070 parts de fiducie	4 190 070 \$	30	125	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Rokmaster Resources Corp.	2014-04-21	8 672 000 unités	867 200 \$	3	74	2.24 / 2.3 / 2.5
SecureCare Capital Inc.	2014-04-24 et 2014-05-01	348 890,59 obligations	1 748 083 \$	28	41	2.3 / 2.9
The Westaim Corporation	2014-04-23	50 995 385 reçus de souscription	135 137 770 \$	16	195	2.3 / 2.10
UBS AG, Jersey Branch	2014-04-07, 2014-04-08, 2014-04-10, 2014-04-11	16 certificats	15 263 865 \$	9	7	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-04-14 au 2014-04-16	12 certificats	6 504 842 \$	8	4	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-04-21 au 2014-04-25	19 certificats	9 966 385 \$	6	13	2.3
UMC Financial Management Inc.	2014-04-09	Participations dans une hypothèque consortiale	700 000 \$	1	4	2.3
VVC Exploration Corporation	2014-04-04	13 979 500 unités	779 475 \$	10	28	2.3
Weed ^{MD} RX Inc.	2014-04-02	4 517 000 actions ordinaires	2 258 500 \$	12	31	2.3
Weibo Corporation	2014-04-23	250 000 actions de dépositaire	4 688 600 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		américain				
Wells Fargo & Company	2014-04-22	1 750 000 billets	83 069 818 \$	1	4	2.3
WIND Acquisition Finance S.A.	2014-04-23	Billets	23 994 600 \$	1	6	2.3
WMG Acquisition Corp.	2014-04-09	Billets	25 887 500 \$	1	4	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
B.E.S.T. Active 365 Fund LP	2014-04-30	13 713,78 parts	1 367 811 \$	1	33	2.3
Fonds de revenu diversifié Invico	2014-04-25	155 837 parts	1 558 370 \$	5	41	2.3 / 2.9 / 2.10
HSBC Canadian Dollar Liquidity Fund	2013-05-02 au 2014-04-30	440 489 967,34 actions	440 489 967 \$	1	8	2.3
Kingwest High Income Portfolio	2014-04-30	4 657,37 parts	30 000 \$	1	0	2.3
Mercer International Equity Fund	2013-09-06, 2014-01-07, 2014-02-10	1 857 760,18 parts	15 841 460 \$	2	13	2.3
Muzinich Funds America Yield	2012-12-18 au 2013-08-21	436 actions	119 561 \$	6	0	2.3
Muzinich Funds Enhanced Yield Short Term	2012-12-18 au 2013-08-21	2 260 actions	444 790 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Muzinich Funds Short Duration High Yield	2012-12-18 au 2013-08-21	6 842,30 actions	824 066 \$	3	0	2.3
Provisus Balanced Corporate Class	2013-04-04 au 2013-11-15	266 083 parts	3 181 544 \$	1	280	2.3 / 2.10
Provisus Global Equity Corporate Class	2013-04-18 au 2014-03-07	76 132 parts	1 128 545 \$	2	45	2.3
Venor Capital Offshore Ltd.	2010-05-01	2 500 actions	2 533 500 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Timbercreek Global Real Estate Fund

Vu la demande présentée par Timbercreek Global Real Estate Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 juin 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 4 juin 2014 (la « dispense souhaitée ») :

1. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
2. Les états financiers annuels comparatifs ainsi que le rapport d'audit s'y rapportant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;

3. Le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que leur version française soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié de l'émetteur se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 3 juin 2014.

Mathieu Simard
Directeur des fonds d'investissement

Décision n°: 2014-FIIC-0157

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».